



Report de la date de convocation de l'Assemblée Générale de DMC

Dans le cadre des mesures prises pour son redressement et à sa demande, DMC a été autorisée par le Tribunal de Commerce de Paris à reporter la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007, Assemblée qui devrait se tenir au plus tard le 31 décembre 2008.

DMC rappelle que les différentes sociétés concernées bénéficient de procédures de redressement séparées ouvertes par le Tribunal de Commerce de Paris à compter du 5 mai 2008, afin de tenir compte des spécificités de chacune :

- DMC SA, leader mondial du fil à broder et détenteur des droits de propriété industrielle, bénéficie d'une période d'observation de six mois,
- SAIC Velcorex, marque exploitée par la filiale DMC Tissus, spécialiste du velours et du coton pour le sportswear, a été placée en période d'observation pour trois mois,
- Loisirs & Création, chaîne de 21 magasins consacrés aux loisirs créatifs, arrive au terme de sa période d'observation de deux mois.

Ces différentes procédures indépendantes doivent permettre de rechercher pour chaque société la mise en place de solutions de cession ou de continuation adaptées aux contraintes spécifiques de chacune, en évitant d'interférer avec les autres sociétés, solutions tenant compte des contraintes économiques liées à la baisse du dollar face à l'euro, à la croissance des importations asiatiques et aux inquiétudes sur l'évolution du pouvoir d'achat des consommateurs.

Paris, le 27 Juin 2008
